

## FORMATION A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DE SON ENTREPRISE

Session du 31/03/2025 au 30/04/2025 ST ANDRE 1<sup>ère</sup> Session 2025

Plus d'informations sur  
[www.axents.fr](http://www.axents.fr)

**Public** : Demandeur d'emploi, Allocataire du RSA, ...

**Pré Requis** : Avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise ; Être disponible pendant la session de formation

**Modalités** : Contactez AXENTS pour participer à une réunion d'information collective ou individuelle qui sera suivie d'un entretien de candidature : Admission après sélection.

**Nombre de places disponibles** : 12 personnes

**Accessibilité** : La formation est accessible à toute personne en situation de handicap  
Plus de Renseignement Fred Nzomono – Directeur - Référent handicap

**Délai** : Recrutement ouvert jusqu'à constitution d'un groupe de 12 personnes. Le bénéficiaire est informé de son admission jusqu'à 4 jours avant le début de la prestation.

**Lieu de formation** : AXENTS – 126 square de Corté 34 080 Montpellier.

Sydel Pays d'Hérault Novel-id 1 Rue du Moulin à Huile 34725 Saint-André-de-Sangonis

### Objectif de la Formation

≡ Formaliser son plan d'affaires : étude de marché - Prévisionnel

### Contenu Pédagogique

- ≡ Coordination et dynamique de groupe,
  - ≡ L'étude de marché
  - ≡ L'environnement de l'entreprise
- ≡ Les aides et financements à la création d'entreprise
  - ≡ Stratégie commerciale
- ≡ Choix des statuts : juridique, social et fiscal,
  - ≡ Protection Sociale des Indépendants,
    - ≡ Pilotage de projet
  - ≡ Approche comptable et organisation,
    - ≡ Gestion de son entreprise,
    - ≡ L'informatique des outils de gestion d'entreprise
- ≡ Prévisionnel financier et tableaux de bord,
  - ≡ Pitch du projet devant des financeurs.

### Modalités d'évaluation

- ≡ Bilans individuels à mi parcours et bilan collectif
  - ≡ Evaluation du dossier projet
- ≡ Présentation du projet devant un jury de financeurs
  - ≡ Test BCAE (posture entrepreneuriale)
  - ≡ Test PIX (compétences numériques)

**142 heures** de Formation GRATUITE financées par la **Région Occitanie et l'Europe (FSE)**

### Méthodologie pédagogique

- Les stagiaires se forment dans un cadre matériel idéal.
  - ≡ Possibilité de restauration sur place ou à proximité,
  - ≡ Espace informatique équipé (Internet et imprimante).
- Les stagiaires progressent grâce à une méthodologie dynamique et adaptée à l'autonomie de chacun et qui facilite l'acquisition des compétences.**
  - ≡ Apprendre en groupe pour mieux avancer sur son projet,
    - ≡ Des modules en groupe complet et en petit groupe,
    - ≡ Des ateliers de simulation pour apprendre à réaliser son prévisionnel financier et ses tableaux de bord,
    - ≡ Apprendre dans un contexte de mise en situation – fil rouge projet
  - ≡ Du temps pour vos enquêtes ou recherches sur le terrain,
    - ≡ Présentation (pitch) devant des financeurs,
    - ≡ Entretiens informels et formels avec nos conseillers présents sur le site,
      - ≡ Bilan d'évaluation en individuel et collectif,
    - ≡ Mise à disposition des questionnaires de satisfaction
  - ≡ Mise à disposition de supports pédagogiques, de feuilles d'émargement et d'une attestation de fin de formation,
    - ≡ Suivi après formation jusqu'à 1 an,
    - ≡ Possibilité de suivi post création jusqu'à 3 ans.

Inscription : Secrétariat AXENTS au 04 67 10 80 77  
pour un rendez vous

*En cofinancement de l'Europe, la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée participe à la mise en place de l'opération intitulée «Formation à la création et au développement de son entreprise» animée par AXENTS»*

AXENTS - 126 square de Corté - 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 10 80 77 – Fax : 04 67 10 83 20 – site : [axents.fr](http://axents.fr) - Courriel : [contact@axents.fr](mailto:contact@axents.fr)

Association enregistrée sous le n°W343005290 - SIRET : 384 476 966 00062 - APE : 7022 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°9134077534, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

En 2023

93 % des stagiaires affirment être satisfaits

## Nos résultats

### – 2023 : 38 stagiaires (23 femmes – 15 hommes)

- ≡ 9 créations finalisées dans les 6 mois après la formation
- ≡ Dont 44 % des créations faites par des femmes.
- ≡ 28% en situation de sortie positive (en emploi ou autre formation) 6 mois après la formation

### – 2022 : 34 stagiaires (27 femmes – 7 hommes)

- ≡ 10 créations finalisées dans les 6 mois après la formation
- ≡ Dont 60 % des créations faites par des femmes.
- ≡ 23% en situation de sortie positive (en emploi ou autre formation) 6 mois après la formation

### – 2021 : 29 stagiaires (20 femmes – 9 hommes)

- ≡ 2 créations finalisées dans les 6 mois après la formation
- ≡ Dont 50% des créations faites par des femmes.
- ≡ 10% en situation de sortie positive (en emploi ou autre formation) 6 mois après la formation.

### – 2020 : 22 stagiaires (12 femmes – 10 hommes)

- ≡ 6 créations d'entreprise finalisées dans les 6 mois après la formation
- ≡ Dont 66% des créations faites par des femmes.
- ≡ 5% en situation de sortie positive (en emploi ou autre formation) 1 an après la formation.

### –2019 : 49 stagiaires (31 femmes – 18 hommes)

- ≡ 13 créations d'entreprise finalisées dans les 6 mois après la formation
- ≡ Dont 73% des créations faites par les femmes.
- ≡ 14% en situation de sortie positive (en emploi ou autre formation) 1 an après la formation.

Inscription : Secrétariat AXENTS au 04 67 10 80 77 pour un rendez vous

*Moyennant un financement au titre du fonctionnement et comprenant un cofinancement de l'Europe, la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée participe à la mise en place de l'opération intitulée «**Formation à la création et au développement de son entreprise**» animée par AXENTS»*

AXENTS - 126 square de Corté - 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 10 80 77 – Fax : 04 67 10 83 20 – site : [axents.fr](http://axents.fr) - Courriel : [contact@axents.fr](mailto:contact@axents.fr)

Association enregistrée sous le n°W343005290 - SIRET : 384 476 966 00062- APE : 7022 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°9134077534, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »